



Compte rendu du 07/09/09 relative à la réforme du permis de conduire et au plan de formation pour une conduite citoyenne (PFCC)

Réunion présidée par M.LEBLANC (haut fonctionnaire chargé de la réforme)

En présence des représentants de la DSCR et des représentants des organisations syndicales : CFDT, CGT, FO, UNSA.

Pour la CFDT : Yves Bonichon (DPCSR), Claude Guillet (IPCSR), Patrick Grosroyat (USEE-CFDT).

Plan de Formation pour une Conduite Citoyenne (PFCC)

M PASSARD, ER (éducation routière) a présenté le PFCC qui doit remplacer le PNF (plan national de formation) qui a 20 ans et qui, selon lui, a montré ses limites.

Un nouveau manuel pour les enseignants de la conduite sortira courant 2010, ainsi qu'un nouveau livret d'apprentissage, identique pour les AAC, les formations traditionnelles et la conduite assistée.

M LEBLANC a ensuite recueilli l'avis des organisations syndicales sur ce projet mais s'est refusé de répondre à la plupart des questions.

Nouvelle grille d'évaluation des candidats à l'épreuve pratique du permis B

M BECHARA (ER) a présenté l'avancement du projet concernant la nouvelle procédure d'évaluation de l'examen du permis de conduire.

Les représentants de la CFDT ont dénoncé le fait que les documents relatifs à ce projet n'aient pas été communiqués avant la réunion. D'autre part, ils ont fait remarquer que la terminologie utilisée sur les documents destinés aux candidats était trop complexe et plutôt réservée aux professionnels de la formation.

L'objectif principal du projet est de passer d'une évaluation basée sur le relevé d'erreurs, à une évaluation basée sur le bilan de compétence.

La CFDT est a priori plus favorable à ce système d'évaluation qui est davantage basé sur le recueil des points positifs réalisés lors de la prestation du candidat.

La DSCR souhaite inclure à l'examen une séquence de conduite autonome, ainsi qu'une évaluation de l'éco-conduite et autoriser l'utilisation de toutes les nouvelles technologies mises sur le marché automobile.

La CFDT pense qu'il est souhaitable de permettre d'utiliser en examen, de manière facultative, les nouvelles aides technologiques mises à la disposition des conducteurs, à la condition que chacun puisse en bénéficier équitablement.

Elle n'est pas favorable à une exigence, de la part de l'examineur, d'utilisation du GPS lorsque le véhicule en est équipé, estimant qu'il n'y avait aucun intérêt à ce genre d'exercice par rapport au niveau demandé pour un conducteur novice en situation d'examen.

Une phase de test s'effectuera dans les départements 17, 76 et 69 avec 7 IPCSR testeurs plus une personne de l'INSERR (institut national de sécurité routière et de recherches). Ils effectueront 300 examens en « double » avec la nouvelle grille d'évaluation et réaliseront ensuite, après un débriefing, la formation de la totalité des IPCSR pour une application nationale de la nouvelle méthode, début janvier 2010.

Les représentants de la CFDT ont fait remarquer qu'il n'y avait, en fait, aucune réelle concertation et que la mise en place précipitée de cette réforme n'avait pour but que de confirmer les annonces présidentielles faites en matière de délai, au risque de ne pas atteindre les objectifs de fond fixés fin 2008 par Dominique Bussereau, Secrétaire d'État aux Transports.

L'informatisation du service ER

Actuellement 37 départements utilisent le nouveau système AURIGE et EUCLIDE.

Un plan d'actions doit permettre de moderniser les pratiques administratives des examinateurs, notamment en les équipant en ordinateurs portables.

La CFDT fait remarquer que ce n'est pas la première fois que de telles promesses sont faites à ce sujet mais que les crédits ne sont jamais suffisants.

Monsieur Marc Meunier, Sous-directeur de l'éducation routière répond que Madame Michèle Merli, Déléguée interministérielle à la Sécurité et à la Circulation routières a assuré qu'il n'y aurait pas de problème financier à cet égard.

Les modifications début 2010 pour la gestion des ETP d'inspecteurs par les régions

Monsieur Meunier a présenté les 4 axes d'évolutions d'ER :

- Déconcentration régionale des postes de délégué et d'IPCSR.
- Déconcentration régionale des renforts.
- Déconcentration régionale de la gestion des crédits d'investissement pour les centres d'examens (projet validé par DSCR mais financé par DREAL).
- Déconcentration régionale d'une partie de l'enveloppe formation continue.

Les représentants CFDT ont demandé si les crédits nationaux qui remboursaient les départements pour les frais de déplacements des IPCSR envoyés en renforts seraient transférés aux régions.

Réponse de M Meunier :

M Meunier a expliqué que la DSCR examine la répartition des 20 postes supplémentaires d'IPCSR, et qu'elle a constaté un problème de rapport d'autorité entre les IPCSR et leur délégué. Elle pense renforcer l'effectif des délégués en rajoutant 4 à 6 postes, pour un meilleur encadrement, dans les départements ayant un effectif important d'IPCSR.